

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 28 février 2024 à 20h30 à la salle du Conseil municipal
Version décisionnelle

Présidence	Mme L.-R. Pry
Présent·e·s	Mmes G. Bernardo, F. Vermeulen MM. V. Ackermann, C. Brülhart, F. Droz, E. Fillet, F. Fogal, V. Läderach, D. Nicole, J. Rodriguez, E. Schmelzer, M. Zimmermann, M. Zwahlen
Excusé·e·s	C. Di Stasi, C. Rion Santoru, T. Hunziker
Assistent :	M. G. Marti, Maire M. J. Grand, Adjoint M. N. Nussbaum, Adjoint, P. Arter, Secrétaire général

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance des 22 novembre et 6 décembre 2023
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Maire
- 4) Communications des Présidentes de Commissions
- 5) Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
- 6) Entretien de la « Campagne Dal Busco », remise en état de la zone culture — Vote d'une délibération
- 7) Propositions individuelles et questions

Mme PRY, ci-après « Mme LA PRÉSIDENTE », ouvre la séance à 20h32 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes, notamment au public. Elle excuse Mmes RION SANTORU et DI STASI ainsi que M. HUNZIKER.

Avant d'entrer en matière sur l'ordre du jour, Mme LA PRÉSIDENTE laisse la parole à M. DROZ, pour présenter un projet de résolution.

Projet de résolution

La résolution de M. DROZ est une proposition d'aménagement de terrains de basketball et de beach-volley sur le terrain de football actuel. La proposition est de renvoyer ce dossier à la commission adéquate pour consolidation.

Mme LA PRÉSIDENTE sonde les commissaires sur leur souhait d'entrer en matière sur cette résolution, le cas échéant lors du point sept de l'ordre du jour ou lors de la séance du 20 mars prochain. Mme LA PRÉSIDENTE rend toutefois attentive qu'à 22h00, la salle ne disposera

plus de wifi en raison de la mise à jour des antennes.

- **Par 11 voix pour, l'entrée en matière sur la résolution au point sept de l'ordre du jour est approuvée.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance des 22 novembre et 6 décembre 2023

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2023

Mme LA PRÉSIDENTE rappelle que les procès-verbaux ont été déposés sur *CMnet* et n'ont pas fait l'objet de demandes de modifications.

- **Par 11 voix pour et 2 abstentions, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2023 est approuvé, avec remerciements à son auteur-e.**

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023

- **Par 10 voix pour et 3 abstentions, le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023 est approuvé, avec remerciement à son auteur-e.**

2. Communications du Bureau

Maintenance informatique d'urgence

Comme mentionné précédemment, Mme LA PRÉSIDENTE informe qu'une maintenance informatique d'urgence sera effectuée ce soir par le Service intercommunal d'informatique (SIACG) et fixe l'objectif de clôturer la séance avant 22h00.

Voyage de législation

Après les modifications d'horaires des vols déjà discutées, Mme LA PRÉSIDENTE indique qu'Athènes, première destination retenue par le Bureau, n'est plus d'actualité. Le choix doit être fait entre les propositions suivantes :

- un voyage à Parme en car, avec un départ le jeudi et un retour le dimanche, prévoyant un arrêt en route pour une visite et le repas de midi et une visite
- l'étude d'un voyage en Alsace, avec un trajet en train jusqu'à Bâle puis jusqu'à Strasbourg, ville hôte
- l'étude d'un autre voyage en Suisse passant par Lucerne, Brienz, Röthenbach, Liesbach, Ballenberg et Interlaken.

M. MARTI suggère que le Bureau prenne la décision en collaboration avec M. ARTER, afin d'abréger le traitement de cet objet.

Mme LA PRÉSIDENTE conclut que le dossier reste au Bureau.

3. Communications du Maire

Salles de sport

M. MARTI informe que, par suite de la réalisation des salles au-dessus de la salle de gymnastique de l'école, et pour faire suite à différentes interventions remontées en partie par le bureau d'ingénieurs, la Commune a fait réaliser une analyse structurelle. Il en résulte une problématique de vibrations entre le sol des nouvelles salles et le plafond de la salle de gymnastique. M. MARTI insiste d'emblée que cette situation n'est pas dangereuse, mais nécessite toutefois de prendre quelques obligations quant à l'utilisation des salles en surélévation.. En attendant, aucun risque sécuritaire n'existe et la salle ne va pas s'effondrer. Néanmoins, la Commune a demandé de trouver des solutions pour supprimer les effets de résonance entre les deux surfaces. Actuellement, aucune autre solution moins onéreuse n'existe. L'accès, pour la remise en état de la salle, par en dessous peut être étudié. Pour l'instant, l'objectif principal est de régler le litige avec l'assurance. Le sujet peut être rediscuté en commission.

Mme LA PRÉSIDENTE conclut à ce que le dossier soit rediscuté une fois la réparation du préjudice obtenue.

Fermeture du pont de la douane de Pierre-à-Bochet

M. MARTI informe que le mardi 20 février, le Maire d'Ambilly a promulgué un arrêté de circulation urgent interdisant le franchissement du pont de la douane de Pierre-à-Bochet, en raison de risques structurels importants. Le risque est si avéré que la décision de fermer le pont a été prise en moins de vingt-quatre heures. Le Conseil d'Etat a écrit à la Commune d'Ambilly pour demander que la démolition et la reconstruction du pont soit étudiée dans les plus brefs délais. Le Canton de Genève refuse une décision unilatérale d'une Commune française. Lorsque des mesures sont prises en Suisse, elles sont discutées et coordonnées de manière transfrontalière.. Des barrières vauban indiquant que la route est sans issue ont été installés sur la route de Cornière. Ils seront prochainement complétés par des panneaux informatifs que l'État de Genève placera sur la route de Jussy et à l'intérieur du village. Lors de la séance du 27 février 2024, l'État de Genève, les Communes de Presinge et de Puplinge ont conjointement décidé de procéder à des comptages routiers, afin d'analyser l'impact sur les flux de circulation. La commission Aménagement – Mobilité - Travaux consacra une séance à cette thématique la semaine prochaine.

Rue de Graman

M. MARTI communique que le permis de construire modifié est entré en force. Le chantier ouvrira probablement à partir du mois d'avril. Des informations, non connues à ce jour, seront prochainement communiquées à la commission Aménagement – Mobilité – Travaux. Les mesures de chantiers seront fixées par le Canton dans les directives de chantier. M. MARTI a soutenu le dossier au Fonds Intercommunal d'équipement et a obtenu une subvention de 1'297'790 CHF, soit quasiment le montant estimé.

Inondations et drainage agricole

M. MARTI annonce qu'à la suite des inondations liées aux fortes pluies de la fin de l'année 2023, le local des pompier-e-s était un des premiers bâtiments menacés et le carnotzet a été inondé. Des analyses ont démontré que certains collecteurs de drainage agricole sont

bouchés. M. MARTI rappelle que les drainages agricoles n'appartiennent pas à la Commune, mais celle-ci ne va pas abandonner cette gestion aux seul-e-s agriculteur-trices propriétaires de terrains, compte tenu de l'ampleur. La Commune prendra en charge une partie des collecteurs concernant les champs situés à Pimplinge. Une partie de ces drainages proviennent de Presinge. Les travaux doivent être réalisés rapidement. M. MARTI ne manquera pas de revenir vers le Conseil municipal à ce sujet. Un crédit budgétaire supplémentaire devra probablement être sollicité.

Futur collisionneur à particules du CERN

M. MARTI rappelle le projet du CERN de créer un nouveau collisionneur. Même si en apparence, les projets du CERN ne sont pas situés sur le territoire de Pimplinge, cette nouvelle infrastructure pourrait directement concerner la Commune. Le périmètre de cent kilomètres de longueur de l'ouvrage le ferait passer dans le sous-sol des Communes de Presinge et Choulex, à proximité de Pimplinge. M. MARTI a récemment appris que l'endroit envisagé pour creuser le forage est L'avenir, en bordure de la route de Jussy, sur la Commune de Presinge. Cet ouvrage présente un risque en particulier lors de la phase de chantier, des dizaines de milliers de mètres cubes de gravas devant être emportés. Les chiffres exacts ne sont pas connus. En attendant, l'exécutif a décidé de discuter de l'objet en intercommunalité avec les communes Arve-et-Lac et Seymaz-Région afin d'élaborer et valider une position commune. Une résolution sera ensuite présentée aux Conseils municipaux.

Sortie ski

M. GRAND annonce l'annulation de la sortie ski prévue le 24 février. Le nombre d'inscrit-e-s ne s'élevait qu'à sept personnes.

Politique aîné-e-s

M. GRAND informe qu'un projet de réseau bénévoles aîné-e-s a été étudié à la commission Cohésion sociale – Solidarité- Culture – Sports lors des travaux sur le budget 2024. Ce projet fait désormais l'objet d'une convention avec la Croix-Rouge, portant sur la formation de trois binômes bénévole-aîné-e. Ce projet pilote d'une année s'inscrit dans la perspective de lutter contre l'isolement.

Entretien des terrains de sport

Dans le cadre des travaux de rénovation du restaurant Au Cheval blanc, M. GRAND transmet l'incohérence détectée dans l'alimentation en eau. Des compteurs pour les arcades commerciales au 12, route de Graman et celle de l'ancienne buvette du foot sont reliés. Les SIG ont requis une séparation. Après recherche des conduites d'alimentation, il s'est avéré que l'ancienne buvette est alimentée par la même alimentation que l'arrosage du terrain. Or, ces deux flux sont différents. L'arrosage du terrain est notamment exonéré de la taxe d'épuration. En outre, la visite de la fosse d'arrosage organisée dans le cadre de l'étude, a révélé l'absence d'un système anti-retour, requis pour éviter des effets de pollution. Ces travaux, non prévus, sont estimés à 15'000 CHF. Le budget 2024 arrive pour l'instant à les couvrir. En revanche, pour que tout ce qui figure au budget puisse être réalisé, l'exécutif communal devra soumettre un crédit complémentaire de 15'000 CHF au Conseil municipal.



École provisoire

Revenant sur ce point après la mention du projet par M. LÄDERACH, M. MARTI rappelle que le crédit voté portait sur quatre salles de classe. L'évolution démographique et la réduction de l'ampleur de l'école, qui ne prévoit plus la troisième phase de surélévation de l'école à l'endroit de la salle de rythmique, permet de réduire le besoin de locaux provisoires, tant en nombre qu'en durée. S'agissant du projet en tant que tel, les architectes ont construit une nouvelle maquette concentrant les travaux sur la partie située sur le chemin de la Brenaz, du côté de l'entrée de la salle de gym. L'objectif est de réduire le volume et que les nouvelles salles de classe soient mieux raccordées à l'école actuelle, plutôt que d'avoir une seconde école positionnée à côté, dont la configuration est plus chère et moins fonctionnelle. Le dossier sera présenté en commission. L'appel d'offres pour l'école provisoire a été publié. Trois entreprises y ont répondu.

Le dossier avance. Le planning du chantier prévoit le début des travaux en été. Les travaux ont été adjugés, sous réserve de l'obtention du permis de construire.

4. Communications des Président-e-s de Commissions

- Ad hoc Campagne Dal-Busco

M. ZWAHLEN soumet au Conseil municipal la proposition de renommer la commission en « commission Campagne Bran », à la lumière du lieu dit.

➤ **Par 13 voix pour, soit à l'unanimité, la nouvelle dénomination de la commission ad hoc Campagne Bran est approuvée.**

- Ad hoc Place rose

M. DROZ indique être en attente d'informations complémentaires des mandataires, pour commencer à analyser les possibilités réalisables ou non avec les services de l'État. Une date sera fixée dès que ces réponses auront été obtenues.

- Aménagement – Mobilité – Travaux

En l'absence de Mme DI STASI, M. LÄDERACH communique que le principal dossier traité lors de la dernière commission est celui de l'école. La commission a poursuivi son travail et reçu les mandataires, qui ont présenté l'évolution de leurs projets. La prochaine séance se tiendra le mardi 5 mars 2024.

Relativement à l'école, M. FOGAL complète que la commission revoit l'échelle et le planning, dû à plusieurs facteurs. Des maquettes et d'autres propositions amoindrissant l'ampleur du travail ont été présentées. Deux classes provisoires remplacent désormais les quatre prévues initialement.

- Finances – Patrimoine – Économie locale

M. ZWAHLEN informe qu'un projet de plantation est en cours. Un préavis sera demandé lors du prochain conseil municipal. La commission a également reçu le représentant de



l'entreprise Innergia, qui pourrait proposer un réseau de chauffage à distance et de gestion de l'énergie communale public et privé. L'exécutif les recevra. Le projet est fort intéressant mais requiert encore une analyse.

- Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sport

Mme VERMEULEN communique que la commission s'est réunie le 15 février dernier. Le calendrier des manifestations pour l'année a été passé en revue et la sortie ski annulée. Le guide rédigé par Mme SANTOS DA SILVA à destination des associations a été présenté. La commission a également discuté du projet *Freebox*. M. GRAND a été approché par l'entreprise *BoxUp*. Celle-ci place des casiers à disposition au bord du lac, contenant du matériel de sport empruntable grâce à un QR-code. La Commune de Puplinge s'est penchée sur un modèle plus artisanal avec le soutien de Puplinge Solidaire, qui aidera à la fabrication des boîtes. Le système de QR-code est apparu comme complexe et peu adapté au contexte puplingeois, étant précisé que le matériel est principalement utilisé par des enfants. La commission a ainsi opté pour des boîtes en libre-service fonctionnant sur le principe de la confiance. L'objectif est de lancer le projet début mars au terrain multisports. Une séance de coordination entre les associations se tiendra le 16 avril prochain.

Sur question de M. DROZ, qui s'intéresse à un éventuel évènement de troc, Mme VERMEULEN informe de la tenue d'une bourse aux vêtements-jouets enfants le week-end du 2 mars.

Mme LA PRÉSIDENTE ajoute qu'un vide-greniers sera organisé le 27 avril.

- Solidarité internationale

M. FILLET n'a rien de nouveau à communiquer. La prochaine séance devrait être planifiée au mois de juin, au moment où les dossiers de demandes de prêt pourront être réceptionnés.

5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Mme la PRÉSIDENTE passe au droit d'opposition des Conseils municipaux concernant la décision de l'Assemblée générale de l'Association des Communes genevoises (ACG) de verser par le Fonds intercommunal des subventions d'investissements de trois millions de francs, destinées à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle.

M. MARTI précise que la décision favorable de l'Assemblée générale était unanime.

En l'absence de remarques, Mme LA PRÉSIDENTE conclut à l'absence de toute opposition.

6. Entretien de la « Campagne Dal Busco », remise en état de la zone culture — Vote d'une délibération

Mme LA PRÉSIDENTE rappelle que dans le but d'éviter que la surface non bâtie de la Campagne Bran soit un jour déclassée en zone forêt et pour permettre le développement de futures activités, des travaux sont nécessaires sur cette parcelle. Ce sujet figurait déjà à l'ordre

du jour de la séance du 6 décembre 2023, lors de laquelle le Conseil municipal a créé la commission ad hoc.

Mme la PRÉSIDENTE donne lecture de la délibération.

Mme LA PRÉSIDENTE soumet la délibération au vote.

➤ **Par 8 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, la délibération portant sur le défrichage complet et l'abatage sélectif est approuvé.**

7. Propositions individuelles et questions

Résolution pour les terrains de sports pour Puplinge.

M. DROZ fait lecture de la délibération mentionnée en début de séance. Il présente un schéma de principe. Les dimensions représentées sont celles d'un terrain officiel, notamment pour les zones de sport et de dégagement préconisées. La zone stabilisée en gravier, qui sert actuellement au stockage de buts, pourrait être utilisée pour décaler le terrain de football d'une douzaine de mètres sur la longueur. Des filets pourraient être apposés autour ou la porte du terrain pourrait être déplacée pour éviter de devoir traverser dans le sable. Le sujet a été abordé avec le FC Puplinge et le club de basketball. M. DROZ a obtenu des montants estimatifs, non challengés, auprès d'une entreprise. Un terrain de beach-volley, avec installation de chantier, terrassement, drainage, fondations, bordures spécifiques, sable, poteaux et filets coûterait CHF 135'000 TTC. Un terrain de basketball s'élèverait à CHF 125'000 TTC. Ce dernier terrain peut être réalisé en surface dure ou en EPDM, une surface plus douce suscitant moins de nuisances sonores.

Pour M. DROZ, le but du jour est de décider le renvoi ou non en commission.

Après discussion sur le choix de la commission, Mme la PRÉSIDENTE met au vote le renvoi de la résolution en commission Environnement - Agriculture - Énergie - Durabilité – Sécurité.

➤ **Par 8 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, le renvoi en commission est accepté.**

Barrière endommagée au chemin de la Brennaz

M. MARTI confirme à M. NICOLE que l'administration a été informée que la barrière a été forcée pour la seconde fois. Le nécessaire sera fait.

Mobilier de la salle de gym

M. LÄDERACH signale qu'un néon de la salle de gym existante ne fonctionne plus, de même que les sèche-cheveux dans les vestiaires.

Moustique tigre

Sur question de M. ZWAHLEN, M. MARTI déclare qu'une communication sera publiée en avril dans le prochain Puplinfos. Puplinge figure parmi les communes les plus concernées. Une formation sera donnée aux employé-e-s de la commune, qui ne peuvent pas improviser un traitement contre le moustique tigre. Le Canton a indiqué mettre le traitement à disposition, pour autant que les employé-e-s communaux-ales soient formées. L'important

est la communication à la population.. L'information sera transmise par la Commune et le Canton.

Informations à la population sur les travaux

M. NICOLE demande si une information à la population sur les travaux de la rue de Graman et le chemin de la Brennaz viendra prochainement.

M. MARTI attend des éléments provenant de l'entreprise adjudicatrice et concernant les mesures de chantiers décrétées par l'OCT. Une fois ces éléments connus, l'ensemble des habitant-e-s seront informé-e-s, en particulier les résident-e-s concernés par les travaux.

Cambriolages

Mme LA PRÉSIDENTE rapporte avoir été informée d'une recrudescence de cambriolage à Puplinge.

M. MARTI indique que la police n'a pas constaté de recrudescence. Jussy et Meinier sont concernés.

Skateday du samedi 2 mars

Mme LA PRÉSIDENTE corrige la coquille communiquée préalablement. Le *skate day* aura lieu dans le préau de l'école et non à la Place rose.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Mme LA PRÉSIDENTE clôt la séance à 22h22.

La Présidente
L.-Raquel PRY

Le Vice-Président
Thomas HUNZIKER

Le Secrétaire
Patrick ARTER

Puplinge, le 28 février 2024